



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

Courrier arrivé le :  
15 NOV. 2018  
Lézignan la Cèbe

*Direction départementale  
des territoires et de la mer*  
Service Agriculture Forêt

Montpellier, le 24 octobre 2018

Affaire suivie par : M. Laurent THOMAS  
Mail : laurent.thomas@herault.gouv.fr  
Tél. : 04 34 46 62 02

**Objet : Avis de la CDPENAF sur un projet de PLU**

Monsieur le Maire,

Conformément aux termes des articles L142-5, L153-16 et L151-13 du code de l'urbanisme, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Lézignan-la-Cèbe était soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie en séance plénière le 16 octobre 2018 et sous condition de quorum, a émis un avis favorable pour la modification n°1 du PLU de la commune de Lézignan-la-Cèbe.

Les principales motivations de l'avis favorable sont les suivantes :

- la modification permet de diminuer la surface d'emprise maximale autorisée pour les constructions de chalets, soit 320 m<sup>2</sup> maximum répartie de la manière suivante : 8 chalets à 40 m<sup>2</sup> chacun maximum.
- les nouvelles dispositions limitent également la surface du STECAL à 6000 m<sup>2</sup> et la localisation de la zone At est plus cohérente au regard des contraintes morphologiques du terrain.

Je vous rappelle que cet avis devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental  
des territoires et de la mer,

Monsieur le Maire  
Hôtel de ville  
Rue de la Mairie  
34120 LEZIGNAN LA CEBE